

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 2

Artikel: Boîte aux lettres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218507>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nales, se proposent-elles, sans doute, d'aller présenter leurs hommages à nos visiteurs. Seulement... il y a un *hic*. M. le directeur du Cirque se dispose à distribuer à ces messieurs un certain nombre de cartes permanentes, donnant droit à l'entrée dans les cages, en famille. Or, dit-on, nos honorés magistrats ne présent qu'à demi, la faveur insigne qui leur est accordée. Quelque respect et quelque admiration qu'ils aient pour le roi du désert et le roi de la jungle, ils ne tiennent pas à les voir de trop près et résistent opiniâtrement aux insistances de la Direction, animée pourtant des meilleures intentions et qui veut ainsi marquer sa reconnaissance pour l'hospitalité que ses pensionnaires reçoivent dans notre cité.

Oh ! les magistrats ne sont pas seuls à renasquer. Les journalistes — ne sont-ils pas de toutes les... fêtes? — sont, eux aussi, menacés d'une invitation semblable. Tout curieux qu'ils soient, par devoir professionnel, bien entendu, et tout désireux qu'ils soient aussi de servir à leurs lecteurs des nouvelles sensationnelles, ils hésitent également à aller interviewer nos hôtes de Beaulieu, qui ne veulent, paraît-il, se prêter à la conversation que dans leur cage même.

Nos reporters se tiennent prudemment à une distance qu'ils n'ont guère coutume de respecter en d'autres circonstances. Ils sont d'une discréption exceptionnelle.

Après tout, s'il est des personnes qui désirent entrer dans les cages qu'elles y aillent. Nous leur cédonons très volontiers notre place.

J. M.

CHANSON D'AUTREFOIS

Il existe dans ce monde des gens pour qui les fêtes de fin d'année, n'ont guère d'attrait, parce qu'elles leur rappellent parfois des souvenirs empreints de mélancolie. Plutôt que de courir les arbres de Noël, les bals masqués et autres réjouissances de la saison, ces personnes, surtout si elles sont déjà d'un certain âge, préfèrent rester auprès de leur feu, et évoquer par la pensée un passé plus ou moins lointain. C'est ainsi, que ces jours derniers, en relisant de la vieille correspondance de famille, nous avons retrouvé les vers d'une chanson que nous transcrivons ci-après. Peut-être intéresseront-ils quelques lecteurs du *Conteur*. Cette chanson qui berça notre enfance a pour titre :

La légende du grand étang.

Ecoutez ce qu'il arriva
D'un enfant blond qui s'esqua
Des bras de sa mère.
C'était en un jour sans pareil,
Tout de parfum et de soleil,
Des brises légères.
Et les oiseaux peuplaient les airs,
Pour enchanter de leurs concerts
La nature entière.

Refrain : Petits enfants n'approchez pas,
Quand vous courrez par la vallée
Du grand étang... qu'on voit là-bas
Sous la feuillée.

L'enfant sous le bleu firmament,
S'en allait les cheveux au vent,
Et par la prairie.
Quand il eut fait de papillons,
Et de bluets par les sillons
Sa moisson fleurie.
Tout petit près du grand étang.
Il arriva tout haletant.
Et l'âme ravie.

Refrain : Petits enfants, etc.

La demoiselle aux ailes d'or,
Volait, rasait, rasait encor
L'onde frémisante.
Et sur un ménuphar en fleurs,
Fière de ses mille couleurs
Se posa tremblante.
Pour la saisir, l'enfant courut
Elle s'enfuit, il disparut
Sous la fleur tremblante.
Refrain : Petits enfants, etc.

Le lendemain sa mère en pleurs,
Disait aux bois, disait aux fleurs
Sa douleur amère.
La fleur en or lui répondit
Ne pleure plus ton cher petit,

Oh ! ma bonne mère.
Car j'ai vu l'ange au front vermeil
Qui l'emportait vers le soleil.
Bien loin de la terre.
Refrain : Petits enfants, etc.

Depuis lors quand s'envient minuit,
Le feu follet, danse et roulit,
Sur les bouts de branche.
Et l'on voit sur le bord de l'eau
Sortant du sombre des roseaux
Une dame blanche,
Qui s'en vient conter ses douleurs
Aux rameaux d'un vieux saule pleureur,
Qui sur l'onde se penche.
Refrain : Petits enfants, etc.

Depuis tantôt quarante ans que nous avons entendu chanter cette complainte pour la dernière fois, sa mélodie s'est plus ou moins effacée de notre mémoire. Parmi les lecteurs du *Conteur*, s'en trouveraient-il qui, la connaissant, seraient disposés à nous la communiquer? Nous lui en serions extrêmement reconnaissants.

Rocharnon.

Histoire d'un Ormonan. — Un Ormonan s'en allait à Villeneuve pour la première fois. Il faisait le voyage en chemin de fer, depuis Aigle.

Pour se distraire, l'idée lui vint de compter son argent :

— Yon, dou, trei, quatre, cin, si, sept !

Une grenouille qui se cachait dans le marais, qui longe la voie ferrée, criait à tue-tête :

— Hui ! hui ! hui !

Notre Ormonan, un moment interdit, compte et recompte son argent et ne trouve toujours que sept francs. La grenouille, impitoyable, continue :

— Hui ! hui ! hui !

A la fin, notre homme impatienté et rouge de colère, prend son porte-monnaie et le lance par la portière en s'écriant :

— Comptá té mimo ! vilha bita que t'i !

LA MANIÈRE DE VIVRE DE NOS ANCÈTRES COMMENT IL SE FAUT GOUVERNÉR

AU MANGER

(Suite.)

Comme la bonne nourriture engendre le bon sang, ainsi la mauvaise produit-elle les mauvaises humeurs, qui causent une infinité de maladies au corps. Il faut donc pour la conservation de sa santé choisir toujours les viandes de bon suc, de facile digestion et qui n'ont guère d'excréments ; et laisser celles qui sont de mauvais suc, fascheuses à digérer et abondantes en sucre-fluitez, si ce n'est qu'on les aperçoive pour quelque accident être profitables. La bonté et malice des viandes se cognoit doublement, par leur température et par leur consistance.

Celles qui ne sont extrêmement ny chaudes, ny froides, ny sèches, ny humides, ains tempérées et qui ne sont ny trop grasses et gluantes, ny trop subtiles et extenuantes, mais tiennent justement le mitan (milieu) entre les deux, sont de bon suc, parce qu'elles engendrent le sang de bonne température et consistance, n'étant excessif en aucune qualité, ny trop espais, ny trop sereux. Les viandes grasses et gluantes causent oppillation de foie, de rate, des rognons et autres parties à ceux qui ont leurs conduits naturellement estroits, et empêchent la transpiration et affraîchissement du corps en estouffant les pores, par le moyen des humeurs espaissees et visqueuses qu'elles engendrent, lesquelles arrestées au passage viennent en fin à se pourrir ou s'endurcir, dont procèdent plusieurs sortes de maladies. Mais ceux qui sont de très-bonne constitution et de complexion exactement tempérée ont les conduits par où les humeurs passent si larges qu'ils peuvent user hardiment de viandes grossières et gluantes, sans s'en trouver mal, moyennant qu'ils aient la commodité de faire exercice avant le repas et de dormir à souhait la nuit. Car les viandes de suc gros et gluant, indubitablement nourrissent beaucoup et font bon sang, quand elles sont bien digérées en l'estomach et portées après au foie sans estre accrochées en chemin. Et sont fort propres à ceux qui se trouvent vains, pour avoir le cuir fort rare et poreux, le corps lasche, ouvert et aisément à se resoudre ; pareillement à ceux qui traînent tous les jours depuis le matin jusques

au soir, lesquels par grand exercice augmentent leur chaleur naturelle. Car la grande vaine et évacuation de tout le corps procèdent de ce labeur et le profond sommeil qui s'ensuit sont cause de faire bien digérer les viandes grossières... Les viandes subtiles et atténuantes sont mauvaises à gens maigres, gresles et de légère taille, à raison qu'elles ne se nourrissent guère et ne soutiennent point et ne donnent pas grande force au corps, parce qu'elles sont bien tôt digérées et incontinent exhalées et rendent le sang fort sereux et délié. Mais elles sont fort bonnes aux corps gros, massifs, amassés et serrés qui ne laissent aisément entrer ny sortir l'air, et à ceux qui sont chargés de phlegmes et cruditez. Elles sont aussi convenables, quand l'estomach pour sa débilité ne peut digérer les viandes fort nourrissantes...

Après la qualité des viandes, il faut venir à la quantité. L'aliment doit toujours estre proportionné à ce qui se perd continuellement de notre corps. Tellement qu'il est nécessaire, selon que la dissipation de notre substance est plus grande ou plus petite, de prendre plus ou moins de nourriture. Partant ceux qui ont force chaleur naturelle et qui travaillent fort ont besoin de très-bien manger, parce qu'il se consomme beaucoup de leur substance. Mais ceux qui n'ont guère de chaleur naturelle et qui font peu d'exercice n'ont que faire de tant manger, d'autant qu'il se resoult peu de leur substance. D'avantage selon qu'est l'estomach grand ou petit, il est plus ou moins capable d'alimens. Or comme la sobriété est très salubre, ainsi l'excès des viandes est-il infiniment nuisible à la santé. Il se faut donc garder de remplir trop son estomach de viandes. La raison y est toute apparente, par ce qu'en le chargeant beaucoup, on travaille par trop sa chaleur naturelle qui est le principal instrument de l'âme, de sorte qu'on le rend enfin tout languide, attendu que tout agent naturel en agissant repaît. Parquoy quiconque dèsire vivre sainement ne se doit jamais saouler de viandes, *ans se lever toujours de la table avec appétit*.

Davantage, on se doit contenter d'une sorte ou deux de viandes. Car la variété nuit merveilleusement et ruine l'estomach, pour ce que les viandes ne sont pas toutes d'une même qualité, et par conséquent un mesme degré de chaleur n'y suffit pas...

Au demeurant, il se faut accoustumer à manger plus au souper qu'au dîner, si le corps est bien sain et s'il n'est point sujet aux catarrhes. Pour bien digérer nous avons besoin de repos. Or la nuit toutes les fonctions animales cessent, il n'y a rien qui destourne notre chaleur. Elle pourra donc beaucoup mieux cuire... Tous les anciens l'ont ainsi pratiqué.

Il est besoin de bien mascher la viande avant que l'avaller, parce que l'estomach travaille beaucoup à cuire ce qui n'est pas masché. Les dents servent tant à la préparation de la première digestion que la principale raison pourquoi ceux qui ont beaucoup de dents vivent long-temps, est pour ce qu'ils maschent bien leurs viandes. Il faut au surplus garder un tel ordre en mangeant que les viandes légères, de facile digestion, aisées à se corrompre, et celles qui laschent le ventre, soient toujours prises les premières ; et les grosses, dures et astingentes, le dernières. Toutefois quand l'estomach est par trop lasche ou qu'il est fort affamé, il est meilleur de faire l'opposé... (A suivre).

BOITE AUX LETTRES

A Mme M. A. à Corbevryier. — C'est avec plaisir que nous vous inscrivons comme nouvelle abonnée au *Conteur*. Mais si, à l'avenir, vous adressez de la correspondance à notre rédaction, nous vous serions obligés de prendre note que notre raison sociale est **Pache-Varidel et Bron** et non pas **Pache et Brune-Haridelle**, comme vous l'avez écrit dernièrement, sans doute par erreur. **Varidel** est un nom de famille très honorablement connu, tandis que **haridelle**... c'est quelque chose d'assez différent. Vous vous en rendrez parfaitement compte en consultant vos dictionnaires.

A M. E. T. à Chevroux. — Le Conte n'est pas l'organe d'une agence de voyages. Toutefois, afin de vous être agréable, sa rédaction se fait un plaisir autant qu'un devoir de vous recommander une excursion à la Vallée de Joux avec l'itinéraire suivant :

Aller bras d'sus bras dessous avec deux charbonnières et un gros chat entendre le sermon à l'Abbaye, dîner au lien et coucher au chenil en passant par le sentier. Le lendemain, de biout tout le monde sur le pont, et par un singulier caprice, faire voile vers l'Orient, là où va l'Orbe. Inutile de prendre des parapluies, car s'il pleut, on trouve facilement à se sécher. N'apporter avec soi ni cols, ni oiseaux tels que pies, geais, etc. Mais lentilles, veau, lion du Congo, lait, eau, bière et autres vœux sont très appréciées à cette altitude.

DOLÉANCES

Il ne fait pas toujours bon de consulter les annales. On y rencontre quelquefois des détails inquiétants. Par exemple, les Vaudois étaient à peine affranchis du joug bernois que dans le pays des murailles se faisaient entendre. Et cela vint surtout de ces terribles questions de finances qui ont fait tant de mal sur cette pauvre terre. Enthousiasmés à la vue du drapeau vert de la République lémanique, nos ancêtres le furent moins quand on leur présenta la note à payer. Les Français avaient besoin de 700,000 francs ; bien que leurs exigences fussent formulées ex abrupto elles ne constituaient pas un ultimatum. Les soldats du Directoire étaient chez nous ; il fallait les nourrir, les loger et aussi payer leur solde ; le libérateur ne voulait pas en supporter tous les frais. Du reste, grâce à Cassat, qui alla voir son ami Brune à Berne, un rabais considérable fut consenti ; le trésor de Berne devait apporter une compensation.

De l'*Aktensammlung* de Strickler, nous recueillons par exemple le texte d'une plainte portée, en date du 8 février, au gouverneur de Tschärner, qui était au Sépey. Il s'agit de 20,000 francs de quote-part payé au Comité de Lausanne, et l'on s'indigne de ce que cette somme soit ainsi soustraite à la contrée, qui n'a pas trop de ressources pour lutter contre la misère : « les chefs s'engraissent les mains avec l'argent des pauvres ». Il y a du chômage sur les chantiers de travail, dirait-on aujourd'hui. Le commerce est paralysé. L'estomac gémit. On prononce des paroles imprévues aux auteurs de notre régénération : « Nous n'avons point l'occasion de remercier ni respecter nos magistrats de nous avoir vendus et trahis, comme ils ont fait ; mais nous espérons que Dieu bénira ceux qui combattent pour la bonne cause, et nous en formulons mille et mille vœux et nous vous supplions de tout notre cœur de nous rendre recommandables (!) auprès de vos souverains seigneurs. »

Hélas ! les seigneurs bernois auront bientôt d'autres chiens à fouetter. Un mois après à peine, Neuenegg et la chute de Berne marqueront le triomphe de la révolution commencée sans coup férir — à part l'incident de Thierrens — sur le sol vaudois.

D'autres requêtes, d'Aigle également, étaient parvenues. Le gouverneur devait les adresser « aux très honorés seigneurs et députés qui composent le conseil souverain de Berne ». Nous voudrions en reproduire le texte intégral, mais ce serait trop touffu. Qu'il suffise, pour souligner leur caractère, d'en détacher quelques passages caractéristiques.

Les « fidèles » se plaignaient d'avoir été vendus à l'imprévu (!) comme brebis à la boucherie et de ce qu'on leur a fait faire « le cas de St Pierre ». On leur a fait croire « que l'ennemi était à leurs portes, qu'ils étaient abandonnés... On a gagné, est-il écrit, la basse classe de la plaine par la boisson ». Basse classe ! Vous jugez d'où venait la plainte. L'arbre de liberté a été planté « à l'imprévu » ! Tous les individus mâles devaient porter la cocarde nationale, « sous peine de châtiments corporels ».

Bien que tirés de l'*Aktensammlung*, ces détails n'ont-ils pas le parfum de l'inédit ?

L. Mogeon.

UN DRAME

PIERRE Martin et Jules Bois vivaient, en quelque sorte, côté à côté, séparés seulement par un mur mitoyen. Dans la cour quasi commune, aucune séparation ne délimitait la part de chacun, sauf le trait marqué au tire-ligne sur le plan cadastral. Les bornes indiquant les limites des jardins étaient enfouies dans une haie de groseilliers ; et âme qui vive n'aurait jamais eu l'idée de contrôler si elles restaient bien à leur place. La même fontaine servait aux deux ménages, gens et bêtes, sans contestation ni coup de dents dont il valut la peine de se souvenir. Le bétail s'y abreuva paisiblement soir et matin ; et les ménages s'arrangeaient pour y laver tour à tour leur linge à l'amiante. A part quelques coups de langue par-ci par-là, inévitables, et quelques gourmandises de marmots, petits et grands s'entendaient à merveille, serviables et cordiaux. Les enfants partaient ensemble pour l'école ; les mamans faisaient la gazette en allant à l'église ; les hommes partageaient une bouteille en revenant des votes ou d'un enterrement ; tout cela, comme l'eau coulait de la fontaine, comme s'il n'en pouvait être autrement.

Or il arriva que Pierre Martin hérita une dizaine de mille francs d'une vieille parente habitant, de son vivant, le village voisin. Cette circonstance n'avait, évidemment, rien d'humble pour Jules Bois et ne lui portait en rien préjudice ; néanmoins, tandis que d'un côté du mur les coeurs étaient à la joie, de l'autre, on s'en trouvait vexé, humilié, mal à l'aise. Sans doute, il n'y a pas pour tout le monde des parents à héritage vu qu'il y a beaucoup plus de parents pauvres que de riches ; mais pourquoi les uns héritent-ils, alors que les autres n'héritent rien ? Est-ce juste, voyons ? Les Jules Bois étaient aussi dignes que d'autres de faire un héritage et aussi capables d'en tirer parti. Mais pas de danger qu'ils eussent cette chance.

D'autre part, est-il juste que tel individu ait six pieds de haut et soit taillé en proportion, tandis que le voisin en compte cinq à peine ? que l'un soit doué d'une intelligence claire et vive et qu'un autre, en ouvrant tous les yeux de son corps et de son esprit, ne parvienne pas à y voir à midi ? que l'un soit gras et l'autre maigre ? que l'un soit beau et l'autre laid ? De ces différences, indépendantes de toute volonté, naissent des jalouses qui font le malheur des hommes. Encore est-il douteux qu'ils fussent exempts de jalouse en ayant tous les cheveux rouges et la taille de Goliath.

Chez Pierre Martin, on était à cent lieues d'imaginer le déplaisir des voisins. On n'alignait pas les écus en de mirifiques projets. Accoutumés par le travail à une vie modeste, à des horizons sagelement mesurés, on pensait simplement mettre de côté l'héritage pour les mauvais jours. Si, par la grâce de Dieu, les mauvais jours ne venaient point, ce serait autant d'assuré pour les enfants. Tout le luxe qu'on imagina, ce fut la réfection du logis où, depuis le mariage du grand-père, aucun maître, à l'exception du ramoneur, n'avait mis la main.

C'est pourquoi Pierre Martin, rencontrant le lendemain Jules Bois près de la fontaine, lui dit amicalement :

— Dis donc, Jules ? nous avons décidé hier soir, ma femme et moi, de faire venir le maçon pour réparer notre logis ; si tu voulais en faire autant par la même occasion, je crois que nous pourrions nous en tirer tous les deux à meilleur compte, en faisant tout à la fois.

Jules Bois, surpris de l'ouverture, répondit machinalement :

— Haaa ? tu veux faire venir le maçon ?

— Ce ne sera pas d'orgueil, Jules. Pour ne parler que de ce qui se voit d'ici, (il se tourna vers la maison et la désigna du geste), les murs ont grand besoin d'être recrépis et les volets d'un coup de peinture, pas vrai ? Ces volets jaunassus-verdassus, ce n'est pas beau ; ces murs où les moellons baillent non plus. Qu'en dis-tu, Jules ?

Les yeux dans le vague, Jules Bois répondit lentement, comme si les mots lui eussent écorché le gosier :

— D'accord, ça ne serait pas d'orgueil et tu as bien raison. On en causera dès que j'aurai mon héritage. En attendant, ne te gène pas à cause de moi ; fais comme tu voudras.

Là-dessus, il tourna les talons et rentra chez lui. Tout étonné de tant de mauvaise humeur, Pierre Martin, ébahie, le vit disparaître ; puis s'en alla demander à sa femme si elle y comprenait quelque chose.

— Laisse-lui le temps de réfléchir, dit-elle ; après, on verra. Ça le mettrait peut-être dans l'embarras, de faire ces frais à présent.

— Mais non. Il a à la Caisse un carnet qui n'est pas si mal garni.

On attendit tout de même. Pierre Martin aurait volontiers abandonné ses projets, par gain de paix, si l'imagination de sa femme ne s'en était fait monts et merveilles et n'avait aperçu, sous la truelle du maçon et le pinceau du peintre, le logis transformé en un séjour enchanteur. Il fallut en passer par là.

Peu de temps après, la vieille maison se trouva extraordinairement rajeunie. Le mortier rustique gris clair paraissait l'avoir revêtue d'une robe de moire ; les volets d'un beau vert, formaient au bas un volant fanfreluché et, à l'étage, une ceinture du même ; tandis que l'avant-toit peint en brun et les chéneaux en vert lui seyaien comme à une belle fille un chapeau de fleurs de mai. Ainsi parée, à côté d'elle, la maison de Jules Bois n'avait plus l'air que d'une parente pauvre. Les enfants cessèrent de partir ensemble pour l'école ; les mamans de faire la gazette en allant à l'église ; et les hommes de partager une bouteille en revenant d'un enterrement.

En dépit des instances de sa femme, Jules Bois refusa obstinément d'imiter Pierre Martin. La vue de sa pauvreté lui causait une satisfaction amère. C'était un thème inépuisable pour maudire l'injustice du sort. Ce n'est pas le sort, que maudissait sa femme ; mais l'entêtement de son homme. Ils n'en étaient pas réduits, tant s'en faut, à pleurer misère, au bord du chemin, aux yeux des voisins et des passants.

— J'aimerais mieux mettre le feu à cette baraque qui sue l'orgueil et l'argent mal acquis, que de toucher à la nôtre, lui répondait son homme ; oui, j'aimerais mieux y ficher le feu.

— Tais-toi, malheureux, pour que la nôtre flambe avec, n'est-ce pas ?

Mettre le feu à l'orgueilleuse ? Cette suggestion du diable, conçue dans la colère, repoussée d'abord avec indignation, s'insinua et grandit, avec une force incroyable, entre les époux exaspérés. Ce fut la femme, sans cesse au logis, aux aguets et aux écoutes, les yeux sur les passants, sur les voisins, sur l'orgueilleuse en robe de moire et en volants éblouissants, qui, la première tortilla une allumette entre ses doigts fêbris. « Oui, c'était le seul moyen d'abattre tant de méchanceté... Et ce serait bigrement bien fait. » Le danger s'effaça de son esprit humilié, suggestioiné, jaloux ; et l'allumette, un soir, flamba...

Jules Bois ne fit pas une question, pas un reproche à sa femme. Effrayée de sa faute horrible, elle se garda d'en souffler mot. Enfants et bétail avaient échappé aux flammes ; c'était l'essentiel ; mais de l'orgueilleuse et de la pauvresse, il ne resta pas pierre sur pierre...

Il fallut se remettre à bâtir. Pour Pierre Martin, la tâche fut grandement facilitée par son héritage ; mais Jules Bois et sa femme durent travailler double, pendant bien des années, et manger bien des soupes maigres avant d'avoir réparé leurs pertes. Sans l'aide de Pierre Martin, peut-être n'y seraient-ils jamais parvenus. Ce brave homme comprenait qu'aider un voisin à se tirer d'affaire, à sortir de la misère, du désespoir, c'est s'enrichir soi-même. Il donna sans compter les coups de collier et les coups de main ; si bien que Jules Bois et sa femme en concurent un respect autrefois inconnu. Ils re-